



Aide à la Représentativité des Clubs Cheminots **(ARCC)** **Année 2023**

I. Présentation Générale :

En 2023, l'Union Sportive des Cheminots de France souhaite attribuer une aide financière à tous clubs cheminots ayant une représentation de leurs sportifs et techniciens cheminots sur les Challenges de Comités de l'USCF.

Cette opération a pour but de valoriser les clubs cheminots qui favorisent la participation de leurs sportifs et techniciens cheminots aux challenges des comités de l'USCF, toutes disciplines USCF confondues.

L'ensemble de l'enveloppe de l'aide financière pour l'année 2023 sera de 16 000 euros.

L'ensemble des calculs d'attribution de l'aide se feront sur l'année civile.

Les clubs bénéficiaires seront uniquement les clubs cheminots affiliés à l'USCF.

II. Attribution des points :

Chaque sportif et technicien cheminot participant à un Challenge National USCF sera intégré à un calcul du versement de l'attribution de l'aide.

Celui-ci est mis à jour chaque année par la Commission Récompense de l'USCF.

III. Procédures

A la fin de l'année en cours, la sous-commission récompense se réunira pour affecter les différentes aides à reverser aux clubs cheminots.

Celles-ci seront proposées au Comité de Direction pour validation qui fera parvenir un courrier aux clubs cheminots concernés. Les versements seront effectués par la suite

IV. Référencements des licenciés cheminots :

Pour qu'un sportif ou un technicien cheminot puisse être répertorié et comptabilisé, il faut que son nom de club cheminot soit inscrit à l'annexe 5 du Règlement Intérieur (Liste de la Délégation) ou sur le lien Google Form d'inscription au challenge.

Cette feuille doit être remplie par le membre représentant du Comité Directeur de son comité et vérifiée par le représentant CD National USCF.

V. Modalités Pratiques

Calendrier :

Ouverture de la campagne : Début Janvier de l'année civile.

Fin de la campagne : 31 Décembre de l'année civile.

Commission attributive : Dernier Comité de Direction de l'année civile.

Rappel des étapes :

Etat des lieux du nombre de sportifs et techniciens cheminots ayant participé à un Challenge de Comités de l'USCF par la Commission Récompense.

↳ Proposition au Comité de Direction de l'USCF

Décision du Comité de Direction

↳ Virement de l'aide aux clubs.

Contact :

USCF Siège

9 rue du Château Landon

01 - 42 - 09 - 12 - 79

secretariat.uscfsiege@gmail.com

www.uscf-sport-cheminot.fr